

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

Se loger dans les Hauts de Seine

L'annuaire indispensable

|'esc@|e

2007

INTRODUCTION

La recherche de logement est de nos jours un véritable parcours du combattant. Loyers excessifs, files d'attente interminables, demandes de garanties impossibles, sont autant d'obstacles à surmonter.

Dans ce contexte, nous avons souhaité réaliser un annuaire, complémentaire aux différents documents méthodologiques déjà existants.

Nous vous proposons donc les adresses les plus utiles pour vous aider dans votre recherche de logement dans le département des Hauts de Seine.

Vous y trouverez les coordonnées des principaux interlocuteurs correspondant à votre situation.

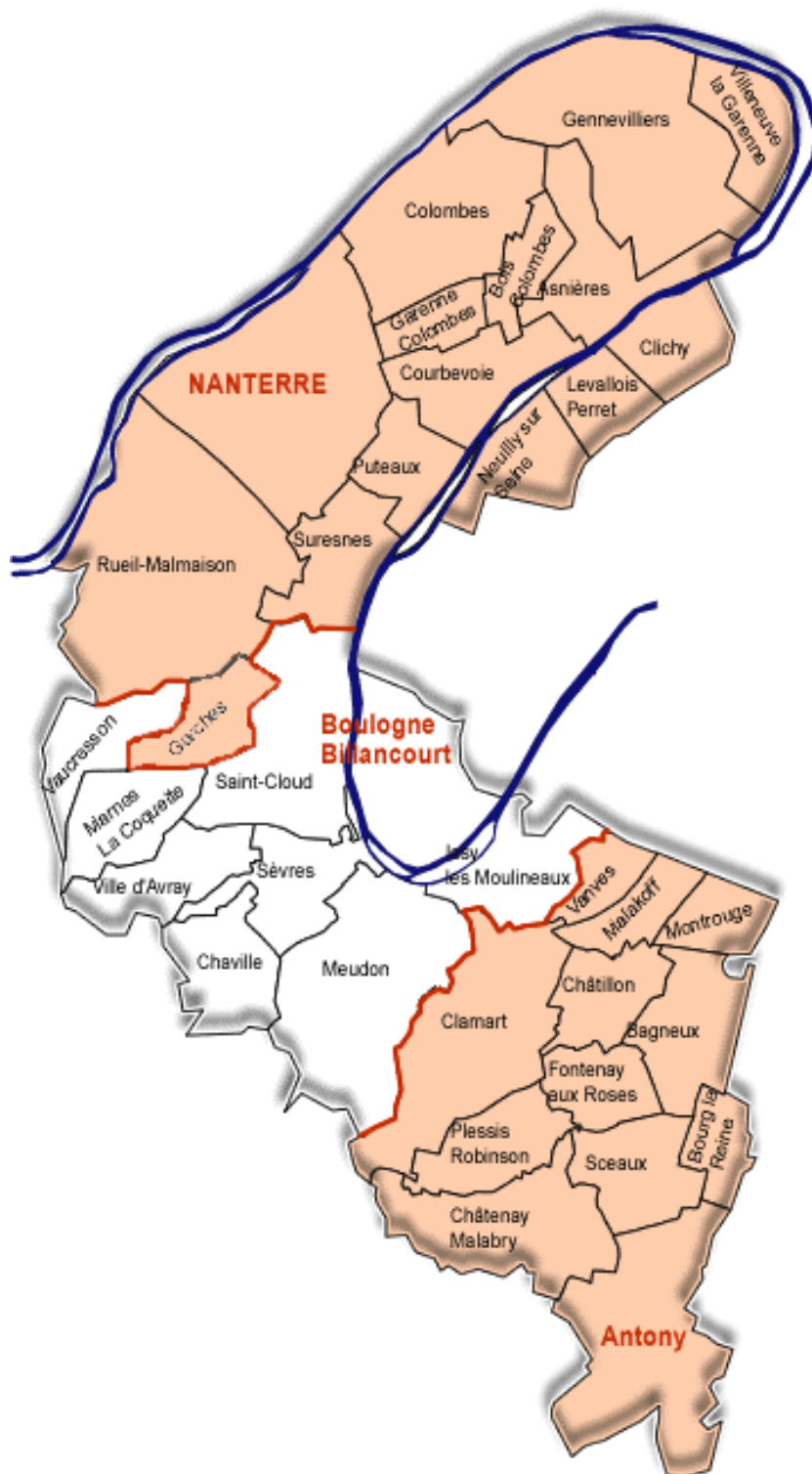
Bon courage à tous.

SOMMAIRE

1-	CARTE DES HAUTS DE SEINE.....	4
2-	LOGEMENTS D'URGENCE.....	5
3-	LES RÉSIDENCES POUR ÉTUDIANTS.....	6
	Les résidences publiques ou résidences universitaires	6
	Les résidences privées	7
	Les résidences pour les étudiants étrangers.....	8
4-	LES RÉSIDENCES POUR JEUNES TRAVAILLEURS.....	9
	Les membres de l'UFTJ	9
	Les membres de l'ALJT	10
	Les autres réseaux	10
5-	LA COLOCATION.....	11
6-	LES H.L.M.....	12
7-	LE PARC PRIVÉ.....	13
	Les particuliers.....	13
	Les agences et Administrateurs de biens.....	13
	Attention au piège !.....	13
8-	D'AUTRES PISTES.....	14
9-	LES AIDES FINANCIÈRES.....	15
	La C.A.F.....	15
	Le Loca-pass	16
	Les autres aides.....	17
10-	LES AIDES JURIDIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES.....	18
	ADIL.....	18
	Le réseau Information Jeunesse	19
	Sites Internet utiles	19
11-	FICHE BUDGET / GESTION DES CONFLITS	20
	Le budget.....	20
	En cas de conflit locataire/propriétaire	21

1- CARTE DES HAUTS DE SEINE

Département des Hauts-de-Seine communes et circonscriptions administratives



2- LOGEMENTS D'URGENCE

Pour les personnes en grande difficulté, il existe différents types de structure pouvant les accueillir pour une nuit ou quelques jours. Certains lieux proposent également un accompagnement dans la construction d'un projet de vie.

SAMU social

24H/24, 7 jours/7 vous pouvez contacter le 115

Ou sur le site www.samusocial.fr

ASSOCIATIONS HUMANITAIRES

Armée du Salut

Hôtel social

60 rue des Frères Flaviens

75020 Paris

01 48 97 54 50

www.armedusalut.fr

Croix Rouge Française

www.croix-rouge.fr

Association Emmaüs

32 rue des Bourdonnais

75001 Paris

01 44 82 77 20

www.emmaus-france.org

ANNUAIRE DES STRUCTURES D'URGENCE EN ILE DE FRANCE

Pour connaître toutes les structures d'accueil et d'hébergement d'urgence destinées aux personnes en difficulté :

www.ors-idf.org

3- LES RÉSIDENCES POUR ÉTUDIANTS

Comme leur nom l'indique, ces résidences sont destinées aux étudiants. Il existe deux grands styles de résidences : les publiques, gérées par le CROUS et les privées.

Elles proposent des chambres ou des studios. Elles offrent souvent des services : cafétéria, laverie, salle TV, ...

A savoir : Certaines mutuelles étudiantes proposent des logements ou des services d'aide à la recherche de logement. Vous trouverez des renseignements sur www.leclubetudiant.com, mais n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre mutuelle.

Les résidences publiques ou résidences universitaires

Pour y avoir accès, il faut être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ouvrant droit au régime social de la sécurité sociale étudiante.

Les logements sont attribués après présentation d'un Dossier Social Etudiant.

Sont pris en compte :

- Les revenus de la famille
- La réussite scolaire
- L'éloignement entre le logement de la famille et le lieu d'études

Renseignements :

- Dans les établissements scolaires et universitaires
- Dans les CROUS
- Sur Internet www.cnous.fr

Attention :

- Les dossiers doivent être déposés entre le 15 janvier le 30 avril
- Il faut s'y prendre à l'avance car les CROUS sont énormément sollicités
- Prévoir d'autres solutions au cas où la demande n'aboutirait pas

CROUS de Paris

39 avenue Georges Bernanos

75005 PARIS

01 40 51 35 95

www.crous-paris.fr

CROUS de Versailles

145 bis boulevard de la Reine

BP 563

78005 VERSAILLES Cedex

08 10 00 15 41

www.crous-versailles.fr

Exemples de résidences (liste non exhaustive)

Résidence "Tour du gros chêne"

1 rue du gros chêne

92370 CHAVILLE

08 92 25 10 10

Résidence de Bagneux

2 rue Abraham Lincoln

92220 BAGNEUX

01 46 64 32 02

Résidence de Châtenay-Malabry
75, rue Vincent Fayot
92296 CHATENAY-MALABRY Cedex
08 92 25 10 10

Résidence de Nanterre
8, allée de l'Université
92000 NANTERRE
08 92 25 10 10

Résidence Jean Zay
55 avenue du Général de Gaulle
92763 ANTONY Cedex
01 55 59 07 60

Les résidences privées

En général, il faut s'adresser à des gestionnaires qui s'occupent de plusieurs résidences, mais il existe également des résidences indépendantes.

Les demandes doivent être faites dès le mois de janvier.

Le site www.adele.org donne de nombreuses informations et des adresses concernant ce type de logements.

STUDELITES

30 Marguerite Long
75832 PARIS Cedex 17
01.55.65.20.22

www.studelites.com

Résidences à Boulogne-Billancourt,
Bois-Colombes, Rueil-Malmaison,
Sceaux, Levallois Perret, Issy Les
Moulineaux, Montrouge

RESIDENCES SERVICES GESTION

42 avenue George V
75008 PARIS
0 825 041 042

www.estudines.com

Courbevoie : 01.49.97.40.00

Levallois : 01.47.98.89.82

ARPEJ

Tour GFF Franklin - La Défense 8
92042 PARIS LA DEFENSE Cedex
01 47 74 93 19

www.univercity.fr

Résidences à Nanterre

GESTRIM CAMPUS

0 820 830 820

www.gestrim-campus.com

Résidences à Clichy, Courbevoie,
Malakoff, Montrouge

Pythagore Grande Arche

01 49 97 07 07

Résidence à Courbevoie

FAC HABITAT

www.fac-habitat.com

Résidences à Clichy, Nanterre

PERIAL PROPERTY MANAGMENT

39 rue de la Bienfaisance
75008 PARIS

mc.pilfert@perial.com

Résidence à Issy Les Moulineaux

EFIMO

01 46 56 18 24

Résidence à Montrouge

Les étudiantines de Fontenay

18 rue André Salel

92260 Fontenay aux roses

01 43 50 02 88

FONCIA FOUBERT

01 47 50 87 72 (Mme DEMEESTER)

Résidence à Chaville

SARL MARMARIS

01 40 95 96 02

Résidence à Montrouge

EUROSTUDIOMES

0 825 332 332

www.laureades.com

Résidences à Courbevoie, Issy-les-
Moulineaux

Les résidences pour les étudiants étrangers

La Cité Internationale Universitaire de Paris accueille les étudiants Français et étrangers.

Cité Internationale Universitaire de Paris

17 Boulevard Jourdan

75014 Paris

www.ciup.fr (demande en ligne uniquement)

Liste des Collèges, Fondations, Maisons et résidences des pays du monde entier consultable sur les fiches d'actuel Cidj (5.231).

Vous pouvez également contacter :

L'office de Services Etudiant (OSE)

11-13 rue Serpente

75006 Paris

01.55.42.80.80 ou 08 20 20 23 30

www.leclubetudiant.com

le CEP Entraide Etudiants (jusqu'à 27 ans)

5 rue de l'Abbaye

75006 Paris

01.55.42.81.23/24/25 (de 10h00 à 17h00 sauf le samedi)

Pour les étudiants : uniquement d'IDF

Pour les stagiaires : toute la France

Accueil des étudiants étrangers

Centres d'hébergement temporaire

FEDERATION UNIE DES AUBERGES DE JEUNESSE (FUAJ)

27 rue Pajol

75018 Paris

01 44 89 87 27

www.fuaj.org

LIGUE FRANÇAISE POUR LES AUBERGES DE LA JEUNESSE (LFAJ)

67 rue Vergniaud

75013 Paris

01 44 16 78 78

www.auberges-de-jeunesse.com

ETHIC ETAPES

27 rue de Turbigo

75002 Paris

01 40 26 57 64

www.ethic-etapes.fr

L'Union Nationale des Maisons d'Etudiants (UNME) peut vous donner la liste des foyers, résidences...en IDF

01 48 05 73 62

www.unme-asso.com

4- LES RÉSIDENCES POUR JEUNES TRAVAILLEURS

Ces résidences sont temporaires. Elles sont destinées aux jeunes s'inscrivant dans un projet d'insertion professionnelle : apprentissage, formation professionnelle, premier emploi, ...

Tout comme les résidences pour étudiants, elles proposent différents types de logements et services. Certaines d'entre elles disposent même d'un Point Information afin d'aider les résidents dans leur démarches vers l'autonomie (emploi, logement, ...).

Elles peuvent faire partie d'un réseau : Union des Foyers pour Jeunes Travailleurs, Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs, ... ou être indépendantes.

Les membres de l'Union des Foyers pour les Jeunes Travailleurs (UFJT)

<http://www.ufjt.org>

L'Appart

41 rue Victor Hugo
92230 GENNEVILLIERS
01 47 33 91 41

FJT Les Jeunes De La Plaine

6 rue Charlot
92130 ISSY LES MOULINEAUX
01 40 93 03 08
Email : lesjeunes-delaPlaine-FJT@wanadoo.fr
www.fjt-lesjeunesdelaplaine.com

Foyer Victor Hugo

16 av. Victor Hugo
92220 BAGNEUX
01 45 36 11 90
Email : fjt.bagneux@wanadoo.fr

Residence Meudon

42-44 rue de Meudon
92100 Boulogne-Billancourt
01 46 21 34 36

Association Henri Planchat

18 rue des Pavillons
92800 Puteaux
01 47 74 97 28

FJT

6 rue Koufra
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
01 48 25 73 52
Email : hportier@wanadoo.fr

FJT Les Hypoquets

48 rue du Capitaine Guynemer
92400 COURBEVOIE
01 43 33 00 65
Email : hypoquets@free.fr

FJT Clamart - Relais Accueil Des Jeunes Travailleurs

41 rue du Moulin de Pierre
92140 CLAMART
01 46 38 14 30
Email : fjt.clamart@wanadoo.fr

Residence Maurice Ravel

48 Boulevard Pessaro
92000 Nanterre
08 20 09 80 95

Résidence Auguste Blanche

20-22 rue Auguste Blanche
92800 Puteaux
01 47 28 73 76

Les membres de l'Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs

<http://www.aljt.com>

Inutile de se déplacer, les dossiers sont à remplir sur le site Internet ou à demander par téléphone

Château St-Paul
34 bd de la libération
92370 CHAVILLE
01 47 09 80 60

Résidence ALJT Guynemer
1 rue Jean Richepin
92320 CHATILLON
01 41 17 43 00
chatillon@aljt.asso.fr

Les Châtaigners
16 rue JP Laurens
92260 FONTENAY-AUX-ROSES
01 41 13 00 50

Les Fauvettes
43 av Gabriel Péri
92260 FONTENAY-AUX-ROSES
01 41 13 00 40

Boulogne Vieux Pont de Sèvres
155 rue du Vieux Pont de Sèvres
92100 BOULOGNE
01 45 80 70 70 (centre de réservation)

Boulogne Solférino
23 rue de Solférino
92100 BOULOGNE

Les autres réseaux

Association des Résidences et Foyers de Jeunes

<http://www.arfj.asso.fr/>

Foyer Du Jeune Homme
Association Des Amis De La Petite
Etoile
81, rue Anatole France
92300 Levallois Perret
Tél./Fax : 01 47 57 36 51
petito2@wanadoo.fr
www.foyerjeunehomme.com

Relais Accueil Du Vallona
14, rue Salvador Allende
92000 Nanterre
Tél. : 01 47 24 65 65
relais.accueil@vallona.org
www.vallona.org

Le Centre du Logement Jeunes Travailleurs - www.cljt.com

CLJT Emilienne Moreau
13 avenue du Président Wilson
92150 Suresnes
Tél. : 01 45 06 76 14
cljt-suresnes@wanadoo.fr
www.adef-hebergement.com

CLJT Espace Condorcet
32 rue Henri Litolff
92700 Colombes
Tél. : 01 47 81 14 35
cljt-colombes@wanadoo.fr

La Sonacotra loge principalement des travailleurs immigrés, mais également des jeunes en formation professionnelle ou en situation d'emploi précaire : www.sonacotra.fr. L'UNAF0 également : www.unafo.org

Résidence Diderot
11 rue Diderot
92310 Sèvres
01 45 34 73 43

Foyer AFTAM
404 avenue de la division Leclerc
92290 Châtenay Malabry
01 46 31 43 09

5- LA COLOCATION

Vivre à 2, 4 ou 10 c'est un choix que font de plus en plus de jeunes. Envie de vivre en communauté ou simplement partager les frais, chacun à sa raison.

En effet, en sachant que plus un logement est grand, moins il est cher au m², il revient moins cher de louer un 4 pièces à 3 qu'un studio tout seul.

Cette solution présente de nombreux avantages mais aussi des inconvénients comme toute vie en communauté. Un bon conseil : penser sur le long terme et choisir des personnes aux caractères et modes de vies compatibles.

Première situation : vous êtes plusieurs à vouloir habiter ensemble.

Cette situation est semblable à une recherche de logement classique. Les avantages sont le nombre important de garants qui ravira le propriétaire et le nombre plus important de logements disponibles. En effet, en raison du nombre croissant de personnes habitant seules, il y a plus de « 4 pièces » disponibles sur le marché que de studios.

Deuxième situation : vous êtes seul et cherchez à partager un appartement.

Ce type de situation étant de plus en plus fréquent, de nombreux sites Internet permettent la mise en relation entre offreurs et demandeurs. De nombreuses informations telles que les dix commandements du colocataire ou des guides juridiques y sont disponibles.

www.colocation.fr

www.easycoloc.com

www.appartager.fr

www.e-cologis.com

www.portail-colocation.com

A savoir : Les sites de location classiques proposent de plus en plus d'offres de colocations.

Attention !

- ✓ Pour être sûr de la légalité de la location et pour pouvoir bénéficier des aides, le nom de chaque locataire doit être mentionné sur le bail.
- ✓ Entre frères et sœurs, vous pouvez accepter le principe de solidarité pour toutes les obligations. Dans les autres cas, ne le signez pas car en cas de problèmes avec les autres locataires, les frais seraient à votre charge...
- ✓ A savoir, pour obtenir les aides au logement il faut que les deux colocataires soient du même sexe, sinon, vous êtes sous le régime des couples.

6- LES H.L.M.

Les Habitations à Loyer Modéré sont destinées aux personnes ayant des revenus modestes.

De nombreux critères sont pris en compte afin de déterminer la validité du dossier et son degré de priorité :

- Nationalité
- Ressources financières (plafond déterminé annuellement)
- Ancienneté de la demande
- Situation du logement actuel
- Situation sociale
- Offre existante

Selon la loi SRU (relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain), les HLM doivent au minimum représenter 20 % des logements d'une ville.

En général ils sont répartis comme suit : 50% pour le 1% patronal (logements accessibles aux salariés des entreprises cotisant), 30% pour la préfecture et 20% pour la ville.

Il faut faire une demande à la **Mairie** du lieu de résidence. Celle-ci vous dirigera vers l'office HLM ou le service logement.

Une fois le dossier complet, un numéro départemental lui est attribué. Ce numéro permet de faire des demandes dans d'autres mairies et à la préfecture.

www.union-hlm.org (en IDF)

www.hlm.coop

www.offices-hlm.org

Le site www.astria.com propose d'aider les internautes à trouver un logement disponible parmi les 500 000 logements sociaux gérés par les organismes HLM ou collecteurs du 1% logement.

Le site de la préfecture de Paris peut vous renseigner sur les bénéficiaires potentiels, les conditions et les procédures : www.paris.pref.gouv.fr

Mais aussi :

www.efidis.fr

www.immobiliere3f.fr

7- LE PARC PRIVÉ

Dans la jungle du logement indépendant, il existe deux grands axes de recherche : les particuliers et les agences. En plus des sites Internet, ne négligez pas la presse locale et les quotidiens qui proposent souvent une partie « petites annonces logement ».

Les particuliers

Etant le moyen le plus utilisé car très attractif, la queue est très longue pour visiter les appartements. De plus, les propriétaires ayant un large choix devant eux, choisiront celui qui apporte le plus de garanties, et ce très rapidement après la parution de l'annonce (dans la journée le plus souvent). Ce n'est donc pas la peine d'appeler pour une annonce que vous avez vu la veille.

Deux conseils :

- 1- se lever tôt le matin de la parution du journal et appeler les propriétaires dès 8-9h du matin pour avoir le plus de rendez-vous possibles, le plus vite possible
- 2- avoir plusieurs dossiers d'information complets sur soi à donner au propriétaire lors de la visite.

www.pap.fr
www.explorimmo.com
www.entrepaticuliers.com

www.appartement.org
www.alouer.com

Les agences et Administrateurs de biens

Les agences peuvent paraître au premier abord moins attractives. En effet, elles gèrent surtout les ventes et il y a peu d'annonces de location par agence, surtout pour les studios et les chambres. De plus, il faut payer des frais d'agence qui équivalent souvent à un mois de loyer.

Cependant, il y a moins de demandeurs par offre et le fait de passer par une agence vous donne plus de garantie/logement.

A noter : Les sites Internet des agences proposent souvent des logements étudiants et des colocations.

www.fnaim.fr
www.immocnab.com
www.immostreet.com
www.seloger.com
www.explorimmo.com
www.monadresse.fr

www.123immo.com
www.alouer.com
www.nexdom.fr
www.lesiteimmobilier.com
et tout les sites des réseaux
d'agences : Century 21, Guy
Hocquet, Orpi, ...

Attention au piège !

Il existe de plus en plus de « vendeurs de liste » (Logéca, Hestia...) qui se font passer pour des agences. Mais pour y avoir accès, il vous faut signer un contrat et payer des frais (autour de 150€) avant même de savoir si des offres correspondant à votre recherche sont disponibles. De plus, si vous trouvez par un autre biais, cette somme ne vous sera pas remboursée. Cela peut s'avérer intéressant si vous avez le temps de rechercher un logement.

8- D'AUTRES PISTES

Les personnes en grande difficulté peuvent être aidées dans l'accès au logement par les agences immobilières à vocation sociale.

AIVS en Ile de France

AIS 93

146 rue de Paris
93 100 MONTREUIL
01 49 88 92 98
ais93@wanadoo.fr

Loca'Rythm

7 rue du Château de la Chasse
95 390 SAINT-PRIX
01 39 59 87 94
locarythm@fr.oleane.com

Codal Pact 94

19, rue de Joly
94 048 CRETEIL
01 56 72 91 61
mdesplanques@codalpact.com

Habitat et Humanisme

46, rue de Lagny
93 100 MONTREUIL
01 55 86 86 86
ile-de-france@habitat-humanisme.org

Le PARI SOLIDAIRE

Cette association propose une mise en relation avec des séniors possédant une chambre libre à leur domicile selon deux formules :

- ✓ Chambre en location avec des loyers entre 250€ et 500€
- ✓ Chambre contre services

Association le Pari Solidaire

15 rue Senlis
75017 Paris
01 42 27 06 20
www.leparisolidaire.com

Solidarité Chrétienne

16 rue Raymond Poincaré
78220 Viroflay
01 30 24 81 28
<http://ensemble2generations.free.fr>

Logement Intergénération

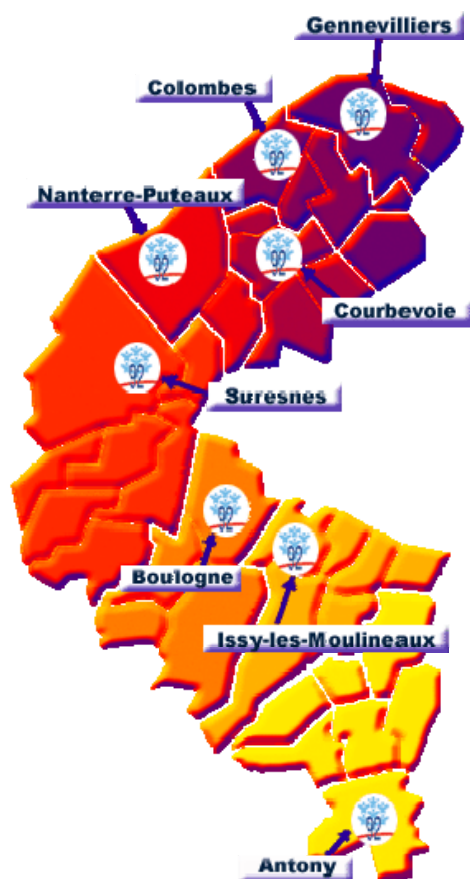
38 rue Rheinardt
92100 Boulogne-Billancourt
06 89 82 36 99
www.logementintergeneration.org
Mél : logement.intergeneration@numericable.fr

9- LES AIDES FINANCIÈRES

Il existe deux grands types d'aide : les aides à l'accès au logement qui sont ponctuelles et les aides continues qui sont versées tout au long de votre location.

La C.A.F.

La Caisse d'Allocations Familiales propose plusieurs aides au logement. Les plus communes sont les ALS (Allocation Logement Social) et les APL (Aide Personnalisée au Logement). Le choix entre les deux est fait par la CAF en fonction de la situation de l'allocataire. Pour cela il faut demander un dossier à la CAF ou le télécharger sur Internet (www.caf.fr), envoyer la partie « locataire » et « propriétaire » (à faire remplir le plus rapidement possible après la signature du bail) à la CAF dont dépend le lieu d'habitation (voir page suivante).



<http://www.92.caf.fr>

Pour les communes de :
Clichy-la-Garenne, Gennevilliers,
Villeneuve-la-Garenne
L'agence de Gennevilliers
Parc des Barbanniers
4 allée du Carré

Pour les communes de :
Courbevoie, La Garenne-Colombes,
Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine
L'agence de Courbevoie
47 bis rue Louis Blanc
Courbevoie

92632 Gennevilliers Cedex

Pour les communes de :
Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Colombes
L'agence de Colombes
83 avenue de Stalingrad
92701 Colombes cedex

Pour les communes de :
Garches, Marnes-la-Coquette, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes, Vaucresson, Ville-d'Avray
L'agence de Suresnes
24 av. du Général de Gaulle
92156 Suresnes Cedex

Pour les communes de :
Châtillon, Clamart, Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Montrouge, Vanves
L'agence d'Issy-les-Moulineaux
9 rue Auguste Gervais
92445 Issy-les-Moulineaux Cedex

92984 Paris La Défense Cedex

Pour les communes de :
Nanterre, Puteaux
L'agence de Nanterre-Puteaux
70-88 rue Paul Lescop
92023 Nanterre Cedex

Pour les communes de :
Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Sceaux
L'agence d'Antony
2 rue de la Renaissance
91184 Antony cedex

Pour les communes de :
Boulogne-Billancourt, Chaville, Meudon, Sèvres
L'agence de Boulogne
43 rue Louis Blériot
92104 Boulogne-Billancourt cedex

24 heures sur 24 / 7 jours sur 7

☎ 0820 25 92 10 (0,118€ la minute)

Internet www.92.caf.fr (accès gratuit et illimité hors frais de communication)

Le Loca-pass

Ce programme a été mis en place par les organismes de gestion du 1% logement afin d'élargir le nombre de bénéficiaires.

Le Loca-pass propose gratuitement 2 aides indépendantes et cumulables:

✓ **Une avance du dépôt de garantie**

Les aides LOCA-PASS proposent de faire l'avance du dépôt de garantie demandé par le bailleur, remboursable par mensualité de 15 € minimum.

✓ **Une caution solidaire en garantie des loyers et charges**

Les aides LOCA-PASS proposent aussi de se porter caution en garantie de paiement jusqu'à 18 échéances de loyer et de charges pendant les trois premières années du bail.

Elles sont accessibles à tous les jeunes de moins de 30 ans justifiant de ressources financières même faibles (ASSEDIC, bourse, CDI, CDD de 3 mois minimum,...) et tous les salariés du secteur privé non agricole. Sont exclus les fonctionnaires titulaires.

Vous trouverez de nombreuses informations sur le site www.locapass.fr

Information sur le Loca-pass : 0800 800 690

Vous trouverez toutes les coordonnées des organismes proposant le Loca-pass sur www.uesl.fr

Pour en citer quelques uns : www.procilia.com, www.solendi.com, www.cilgere.fr, www.gic.fr, www.aliancelogement.com

Les autres aides

- ✓ De nombreuses banques proposent des solutions semblables aux aides loca-pass. Renseignez-vous, même si vous n'avez pas de compte dans ces banques.
- ✓ Vous pouvez également être aidé pour vos travaux dans le cadre du 1% logement : Prêt pass travaux, informations au 0800 013 101, www.anah.fr
- ✓ Sur Paris : Prêt paris logement vous propose des informations, une documentation et une orientation vers les structures spécifiques à vos besoins. Prêt Paris Logement : 01 42 79 50 46
- ✓ Les CLAJ (comités locaux pour le logement autonome des jeunes) peuvent vous apporter une aide sous forme de prêt de garantie. Ils sont surtout une aide précieuse dans le montage de dossiers... (mise en place d'ateliers d'aide à la recherche de logement). Ils s'adressent aux jeunes de 18 à 30 ans. La liste des CLAJ se trouve sur le site www.ufjt.org

A noter : Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à consulter une assistante sociale ou un conseiller en économie sociale et familiale qui vous dirigera vers des programmes plus appropriés à votre situation : fonds de solidarité pour le logement, paiement des factures... (informations sur www.service-public.fr).

10- LES AIDES JURIDIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

ADIL

Agence Départementale d'Information sur le Logement

Des conseillers-juristes vous proposent un conseil complet et neutre sur le logement.

En ce qui concerne la location ils peuvent vous renseigner sur :

- le bail, le loyer et les charges
- les réparations locatives
- les relations avec les professionnels
- les démarches pour obtenir un logement social
- le calcul des différentes aides possibles
- la fiscalité : impôts du propriétaire et du locataire, avantages fiscaux pour les investisseurs.

Cette information avant tout préventive, vous permet de mieux connaître vos droits et vos obligations, les solutions adaptées à votre cas particulier et l'état du marché du logement.

Pour plus d'information : www.adil92.org ou www.anil.org

Les centres d'information sur l'habitat :

Pour prendre rendez-vous sur l'une des permanences contactez le 08 20 16 92 92 (0,12€/min)

Nanterre

17 rue Salvador Allende
92000 Nanterre
adil.92@wanadoo.fr

Boulogne

16 rue des Quatre Cheminées
Tel : 08 20 16 92 92
adil92b@wanadoo.fr

Les permanences

Sèvres

3^{ème} lundi après-midi du mois
au Centre Communal d'Action Sociale
14 rue des caves du roi

Chaville

3^{ème} samedi matin du mois
Mairie
1456 avenue Roger Salengro

Châtenay-Malabry

Dernier mardi du mois
Point d'Accès au Droit
1 rue Francis du Pressensé

Colombes

2^{ème} et 4^{ème} mardi matin du mois
Point Accueil Citoyen
18-20 Place Henri Neveu

Meudon

3^{ème} mardi après-midi du mois
Centre social Millandy
5 rue Georges Millandy

Issy les Moulineaux

1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois
Centre administratif municipal

Les permanences de l'ADIL dans les maisons de justice

Bagneux

Le vendredi
10 rue de la Sarrazine
Tel : 01 46 64 14 14

Gennevilliers

Le mercredi
19 avenue Lucette Mazalaigue
Tel : 01 47 99 06 56

Le réseau Information Jeunesse

Les Informateurs Jeunesse sont là pour renseigner, aiguiller, apporter une aide méthodologique dans votre recherche de logement (et autres domaines concernant les jeunes). La plupart des structures proposent également un accès à Internet et à la presse.

Vous trouverez toutes les coordonnées des Points et des Bureaux d'information jeunesse des Hauts de Seine sur le site : www.ij92.net

Sites Internet utiles

De plus en plus de sites Internet proposent des informations sur le logement et regroupent des offres de locations, de colocations, des adresses de résidences et foyers. Vous y trouverez également des conseils pratiques pour votre emménagement et votre future vie de locataire.

www.logement.equipement.gouv.fr

www.infologement.org

www.logement.org

www.service-public.fr

www.mapiaule.com

www.oeil-fr.com

Pensez également aux sites à destination des étudiants très riches en « bons plans »

www.parisetudiant.com

www.horizon-etudiant.com

www.capcampus.com

www.lindic.fr

<http://portailj.paris.fr>

www.jetudie.com

1 1- FICHE BUDGET / GESTION DES CONFLITS

Le budget

Avant de penser à s'installer et notamment de nos jours où les loyers sont relativement élevés, il faut prendre en compte tous les éléments suivants :

- ✓ **Le déménagement** (achat mobilier et électroménager si location non meublée)
- ✓ **Les charges locatives :**
 - Le loyer
 - Les dépenses d'entretien courant et les réparations des parties communes
 - Les dépenses collectives (chauffage collectif, eau...)
 - L'électricité
 - Le gaz
 - L'eau
 - Le téléphone
 - L'assurance habitation
- ✓ **La taxe d'habitation** (à titre indicatif et sous réserve des abattements dont vous pouvez bénéficier, elle est équivalente à 1 ou 2 mois de loyer net),
- ✓ **Les honoraires de location** (entre 75€ et 6% du loyer annuel hors charges)
- ✓ **Le dépôt de garantie** (au maximum 2 mois de loyer net hors charges, à noter que ce dernier peut être encaissé même s'il vous est rendu quand vous libérez les lieux),
- ✓ **L'entretien courant et les menues réparations** (raccord de peinture, vitre brisée, plomberie...) sont à la charge du locataire.

En plus de ces principales dépenses, il faut tenir compte dans le calcul de son budget :

- ✓ **Des dépenses courantes et régulières :**
 - Repas
 - Hygiène
 - Complémentaire santé (mutuelle)
 - Transports (urbains, essence+assurance voiture)
 - Internet...
- ✓ **Des dépenses liées aux études**
- ✓ **Des dépenses occasionnelles :**
 - Vestimentaires
 - Petits équipements
 - Soins, médecin
- ✓ **Des dépenses de loisirs**

Pensez à prévoir également une marge de sécurité pour des dépenses imprévues

En cas de conflits locataire/propriétaire

En cas de conflits, sachez que la meilleure solution est encore la **conciliation à l'amiable**.

Si celle-ci ne résout rien, vous pouvez entamer une action en justice :

- ✓ **Procédure de conciliation préalable (gratuite)** : il vous suffit de déposer votre demande auprès du greffe du tribunal d'instance. Les deux parties seront convoquées en présence d'un conciliateur. S'en suit soit un constat d'accord mentionné par procès verbal soit un bulletin de non-conciliation. Dans ce dernier cas vous pouvez décider de saisir le juge.
- ✓ **Procédure d'assignation au fond** : saisie du juge du TI. Si vous faites appel de la décision, la présence d'un avocat est obligatoire.
- ✓ **Procédure de référé** : elle permet d'obtenir une décision rapide sur un litige (ex : troubles de jouissance constaté par un huissier).
- ✓ **Saisie simplifiée** (pour les petits litiges) : assignation de la partie adverse devant le TI pour un litige ne dépassant pas 2000€. Formulaire à compléter au greffe du tribunal.
- ✓ **Injonction de faire et injonction de payer (gratuit)** : concerne les litiges civils ne dépassant pas 4600€.

A savoir

Vous pouvez bénéficier d'une aide judiciaire partielle ou totale. Il suffit pour cela d'en adresser la demande au Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile.

Réalisé par



51, Grande Rue
92310 Sèvres
01.49.66.03.06

Février 2007